

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dixième session du Comité pour les plantes
Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique), 11 – 15 décembre 2000

Examen des annexes

COMMENT PROCEDER POUR EXAMINER ORCHIDACEAE SPP.

1. A sa neuvième session, le Comité pour les plantes a décidé que le prochain groupe de plantes qu'il examinerait dans le cadre de sa tâche consistant à vérifier régulièrement si les plantes sont inscrites de manière appropriée aux annexes CITES, serait l'entière famille des Orchidaceae. Cette famille, très vaste (selon le PNUE WCMC, elle comporte 22.818 espèces réparties dans 890 genres), n'est pas facile à examiner.
2. Le Secrétariat a prié le PNUE WCMC de lui fournir la liste de toutes les espèces d'orchidées jamais enregistrées dans le commerce international. Cela a donné un document de 2,5 cm d'épaisseur qui, pour des raisons évidentes, n'a pas été distribué. Cependant, une copie en sera disponible pour consultation à la session.
3. Pour rendre cette tâche gérable, le Secrétariat a procédé à une analyse quantitative de cette famille.
4. Les taxons pour lesquels des listes ont été établies devront très probablement être maintenus aux annexes, du moins pour le moment. Ils ont été sélectionnés parce que leurs spécimens sauvages sont fréquemment commercialisés. Il s'agit des 33 genres suivants, regroupant 3835 espèces:

Aerangis, Aerides, Angraecum, Ascocentrum, Bletilla, Brassavola, Calanthe, Catasetum, Cattleya, Coelogyne, Comparettia, Cymbidium, Cyripedium, Dendrobium, Disa, Dracula, Encyclia, Laelia, Lycaste, Masdevallia, Miltonia, Miltoniopsis, Oncidium, Paphiopedilum, Phalaenopsis, Phragmipedium, Pleione, Renanthera, Rhynchostylis, Rossioglossum, Sophronitis, Vanda et Vandopsis.

5. Ainsi, il resterait à examiner 858 genres, regroupant 18.983 espèces.
6. Certains autres genres sont fréquemment commercialisés mais aucune liste n'a encore été proposée. Il s'agit de: *Agrostophylla, Appendicula, Bulbophyllum, Cleisostoma, Dendrochilum, Epidendrum* et *Eria*.
7. Si l'on estime que ces taxons pourraient eux aussi être maintenus aux annexes, du moins pour le moment, le volume des taxons à examiner tombe alors à 851 genres, soit 14.403 espèces.
8. Le Secrétariat a prié le PNUE WCMC de comparer sa liste de taxons d'orchidées avec les taxons faisant l'objet d'un commerce enregistré dans la base de données sur le commerce et de lui communiquer la liste

des genres d'orchidées n'ayant jamais été enregistrés dans le commerce. Cette liste est jointe en annexe.

9. Si l'on estime que ces taxons n'ont pas à être examinés car ils n'ont jamais fait l'objet d'un commerce international, il reste encore 525 genres, incluant quelque 13.250 espèces, à examiner.
10. Le Secrétariat recommande qu'un petit groupe de travail approfondisse cette question et soumette au Comité pour les plantes une recommandation sur la manière de procéder dans l'examen de la famille des Orchidaceae.